

COMMUNE DE LIZY-SUR-OURCQ
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « PRAIRIE DE BRAY » SITUÉ ROUTE D'OCQUERRE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIZY-SUR-OURCQ

Par arrêté municipal n°2025-26 du 03/04/2025, Monsieur le Maire de la commune de Lizy-sur-Ourcq a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit « Prairie de Bray » situé route d'Ocquerre avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lizy-sur-Ourcq. Cette mise en concordance aura pour finalité de modifier les dispositions des cahiers des charges qui ne coïncident plus avec les dispositions réglementaires de la zone UB du PLU en vigueur.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq, pour une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 13 mai 2025 à 9h00 au mardi 27 mai 2025 à 17h00. Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal de Lizy-sur-Ourcq aura compétence pour modifier le cahier des charges du lotissement pour les mettre en concordance avec le PLU.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier mis à disposition en mairie de Lizy-sur-Ourcq aux heures d'ouverture suivantes :

- Les lundis et jeudis de 14h00 à 17h30
- Les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les samedis d'ouvertures (24 mai 2025) de 9h00 à 12h00

Le dossier sera aussi consultable toute la durée de l'enquête publique sur le site de la Mairie de Lizy-sur-Ourcq : www.lizy-sur-ourcq.fr

Monsieur Jean-Luc LAMBERT a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Melun. Il recevra en personne le public, pour y recueillir les observations et propositions pendant les 2 permanences dans les locaux de la Mairie située Place de Verdun à Lizy-sur-Ourcq :

- Le mardi 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 12h00

En dehors des permanences du Commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Prairie de Bray » avec le PLU de la commune de Lizy-sur-Ourcq pourront être :

- Consignées dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public dans les locaux de la Mairie de Lizy-sur-Ourcq pendant toute la durée de l'enquête ;
- Adressées par voie postale à destination de M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante:
A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
Mise en concordance des règles d'urbanisme du lotissement Prairie de Bray
Mairie de Lizy-sur-Ourcq
Place de Verdun
77440 Lizy-sur-Ourcq
- Déposées par courriel à l'adresse responsable-urbanisme@lizy-sur-ourcq.com

A compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre ses conclusions. Dès que le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de Lizy-sur-Ourcq, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie ainsi que sur site internet de la mairie de Lizy-sur-Ourcq.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie de Lizy-sur-Ourcq, à l'entrée du lotissement concerné (route d'Ocquerre) et sur le site internet de la commune.